

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Pôle Emploi Formation Certification
Service Métiers Sports Animation

JURY REGIONAL DU BAFD AUVERGNE-RHONE-ALPES

NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DES CANDIDATS AU B.A.F.D.

=====

Cette note est destinée à vous aider pour l'élaboration de votre bilan de formation. Elle a un caractère indicatif et ne constitue nullement un cadre impératif fixant la forme de votre exposé.

Rappel : Conformément à l'article 40 de l'Arrêté du 15 Juillet 2015 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs, à l'issue de chaque étape de la formation, le candidat procède par écrit à une évaluation personnelle, en référence à son projet de formation, sur la base des 5 fonctions et des documents pédagogiques auxquels il a contribué.

A partir des documents définis au 1^{er} alinéa, le candidat rédige un « Bilan de Formation » qu'il envoie à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans un délai d'un an au plus à compter du dernier jour du second stage pratique.

Le dossier présenté au jury doit comporter :

- les 4 certificats visés ;
- le bilan de formation qui est rédigé à la fin du cursus et reprend l'analyse des 4 étapes de la formation au regard des 5 fonctions ;
- copie des rapports d'inspection
- les annexes

*** Sur la forme du document :**

* Soyez concis mais précis. Personnalisez votre exposé (utilisez le "je" de préférence au "on" ou au "nous"). Des annexes peuvent être proposées pour illustrer votre propos (**outils pédagogiques, grilles d'évaluation que vous avez réalisés**).

* Soignez la présentation de votre document, qui doit être rédigé par vous. Le bilan, d'environ 20 pages (sans les annexes et les documents joints) doit être **dactylographié** (police de caractère : 12), **paginé** (avec **sommaire**). Il devra être **daté**.

Les documents **obligatoires** à joindre, en annexe, au bilan sont :

- * **les cartes d'identité** des deux stages pratiques, **assorties des fiches complémentaires** ;
- * **le document à caractère pédagogique**, communément appelé **projet pédagogique**, élaboré par vos soins à l'occasion de chaque stage pratique (article R 227-25 du CASF).

* **Sur le fond du document** :

Le bilan de formation **n'est pas un compte-rendu** descriptif de chaque étape.

Le bilan constitue l'aboutissement de la démarche d'auto-évaluation. Il consiste en une **analyse synthétique**, basée sur les évaluations intermédiaires, des acquis au cours des différentes étapes et au regard des 5 fonctions (cf. article 25 de l'arrêté du 15 Juillet 2015).

En vous appuyant sur les acquis de vos formations théoriques, de vos deux stages pratiques et de vos autres expériences de direction, présentez **votre évolution personnelle** du rôle et des responsabilités de directeur au regard des 5 fonctions ci-dessous et en illustrant votre propos par des exemples concrets :

- **1. situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif** : présentation de votre projet personnel, de votre conception de direction dans le contexte de vos actions, de vos choix éducatifs, et vos actions pour faire partager les valeurs de la république notamment la laïcité.
- **2. élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps** : élaboration, conduite, animation, évolution, évaluation des projets pédagogiques.
- **3. coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation** : formation et évaluation de l'ensemble des personnels (pédagogiques et techniques).
- **4. diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil** :
 - recrutement, animation et gestion d'équipes,
 - gestion pédagogique : organisation de la journée, rythmes de vie, vie quotidienne et collective, gestion des groupes, activités, aménagement de l'espace, sécurité ;
 - gestion technique : financière, administrative, sanitaire, alimentaire, matérielle et des locaux.
- **5. développer les partenariats et la communication** : relations avec l'organisateur, les familles, les institutions, les partenaires...

Si votre expérience ne vous a pas permis d'exercer l'intégralité des compétences liées aux 5 fonctions de direction, il est, au minimum, attendu que vous soyez en capacité de vous positionner sur ces éléments.

Vous vous attacherez à présenter votre positionnement de directeur au regard d'une formation permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un **engagement social et citoyen et d'une mission éducative**.

Nous vous rappelons que votre organisme de formation reste à votre disposition pour l'écriture du « Bilan de Formation ».

Le jury doit pouvoir apprécier votre capacité à diriger tout type et forme d'accueil collectif de mineurs à partir des critères suivants :

- pertinence et cohérence du cursus de formation ;
- évolution des compétences;
- explicitation de votre parcours de formation (évaluation des acquis et des manques des différentes étapes et au regard des fonctions citées).

Mise à jour le 4 Mai 2016